



2019.12.03.120.PC/ML

Marseille, le 3 Décembre 2019

Messieurs les Présidents du CREFOP

Objet : Fonctionnement du CREFOP

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,

Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle a été créé par la loi du 5 mars 2014 qui lui attribue des missions importantes pour les jeunes, les privés d'emplois et les salariés de la région. Rappelons que selon le décret n°2014-1055 du 16 septembre 2014, il « *est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région* ».

Il revient au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional d'en assurer la co-présidence et en conséquence de veiller à son bon fonctionnement. Or nous constatons de graves dysfonctionnements qui vont en s'accroissant au fil des années, alors que la dernière réforme « liberté de choisir son avenir professionnel » transforme profondément le paysage de la formation et de l'orientation.

En effet, cet outil essentiel pour la concertation en matière d'emploi/formation/orientation ne joue pas son rôle, faute de réunions régulières et faute de volonté de l'État et/ou de la Région en Provence Alpes Côte d'Azur.

Ainsi, sur l'année écoulée le CREFOP aura été réuni deux fois en séance plénière comme le prévoit à minima le règlement intérieur et le bureau une seule fois alors que ce même règlement prévoit quatre réunions annuelles avec un calendrier prévisionnel fixé en début d'année. Les consultations écrites qui devaient revêtir un caractère « *tout à fait exceptionnel* » deviennent plus fréquentes que les réunions physiques.

Quant aux commissions et groupes de travail ils n'ont pour certains jamais été réunis et pour d'autres seulement une ou deux fois dans l'année.

Ce manque de régularité ne permet pas de échanges et un de travail de qualité lors des rares réunions plénières, faute de suivi des dossiers.

Le Comité Régional CGT ne se satisfait pas de cette situation. Nous demandons que le CREFOP joue le rôle que la loi lui attribue et soit un lieu de concertation, d'échange, de confrontations des points de vue sur les politiques publiques conduites en région dans les domaines relevant de sa compétence comme cela a pu être le cas par le passé.

Nous demandons que le Règlement Intérieur soit respecté et que les missions soient remplies à travers des réunions régulières des instances, des commissions et des groupes de travail.

Nous souhaitons que la réunion plénière prévue le 12 décembre soit l'occasion de répondre à cette demande et que des dispositions soient prises pour la satisfaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.



Gilles FOURNEL
Secrétaire du
Comité Régional CGT PACA